

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT SCOLAIRE  
CHAROST – SAINT FLORENT SUR CHER**

**Comité Intercommunal du 21 Octobre 2024 - Compte-rendu/Procès-Verbal**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un octobre à 18h30, le Comité Intercommunal du SITS de Chârost – St Florent/Cher, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni en ses locaux, Place de la République à St Florent/Cher, sous la présidence de Madame C. LOZACH-SIRET.

Date de convocation : 14 Octobre 2024

Membres en exercice : 13

Membres Présents : 10

Secrétaire de séance : Mme TRAMUNT

Etaient présents :

Mme BERTON (Titulaire) de Charost – M. GONTHIER (Titulaire) de Civray – Mme FOSSE (Titulaire) de Lapan – Mme TRAMUNT (Titulaire) de Plou – Mme ROTH (Titulaire) de Poisieux – Mme THURNEYSSSEN (Suppléante) de Primelles – M. DELILLE () de St Caprais – Mme ROBERT (Titulaire) de St Florent/Cher – M. PHILIPPEAU (Titulaire) de Saugy – Mme LOZACH-SIRET (Titulaire) de Villeneuve/Cher.

Etaient excusés :

M. BONNET (Titulaire) de Primelles.

Etaient absents :

Mme CAULIER (Titulaire) de Corquoy – Mme PAVIOT (Titulaire) de Lunery – M. ALIAGAS (Titulaire) de St Ambroix.

Ont donné « Pouvoir » :

/

**Ordre du Jour :**

- 1 - Approbation du Compte rendu de la séance précédente
- 2 - Rentrée 2024/2025 – Compte rendu
- 3 - Analyse et approbation du Rapport d'activité 2023/2024
- 4 - Proposition de tarification des prestations périscolaires pour 2025
- 5 - Proposition de cotisation syndicale pour 2025
- 6 - Heures supplémentaires 2023/2024
- 7 - Questions diverses

**Résumé des différents points de la réunion :**

**1 – Approbation du Compte rendu de la séance précédente :**

Le compte rendu, envoyé par mail aux délégués ne fait l'objet d'aucune remarque et d'aucune demande de modification. Il est donc approuvé à l'unanimité des membres présents.

**2 – Rentrée 2024/2025 – Compte rendu sur le Fonctionnement du service :**

La Présidente fait état de la situation depuis la rentrée :

- 684 demandes plus 16 en garde alternée dont 61 sur Ligne V.
- 63 dérogations – Plus de travail car besoin d'un courrier d'acceptation de la famille.
- 15 courriers d'indisciplines en 1 mois et demi (essentiellement des oublis de cartes).
- Problème Ligne V (vers Issoudun ou Bourges) : Pas de code d'acheminement pour affecter les élèves.

**3 – Analyse et approbation du Rapport d'Activité 2023/2024 :**

La Présidente présente à l'Assemblée délibérante le Rapport d'Activité de la Régie Directe pour l'année scolaire 2023/2024.

**L'assemblée délibérante :**

- approuve à l'unanimité des membres présents le Rapport d'Activité tel que présenté par sa Présidente.
- charge sa Présidente de transmettre le Rapport à Monsieur le Président de la Région Centre Val de Loire.
- charge sa Présidente de transmettre le Rapport à Monsieur le Préfet du Cher.

<b>Au vote :</b>	Pour : <b>10</b>	Contre : <b>00</b>	Abstentions : <b>00</b>
------------------	------------------	--------------------	-------------------------

*Délib N° 001/10/2024*

**4 – Proposition de tarification des prestations de services pour 2025 :**

Après avoir étudié le Rapport d'Activité de la Régie Directe pour l'année scolaire 2023/2024, établi par sa Présidente et constaté la perte en activité périscolaire,

**L'assemblée délibérante :**

- décide de modifier ses tarifs comme suit :

**1) Sortie occasionnelle :**

- o Coût de l'heure (CH)
- o Coût du kilomètre (CK)

**33,34 €  
1,79 €**

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT SCOLAIRE  
CHAROST – SAINT FLORENT SUR CHER**

.../...

Facturation basée sur :

- o le réel des Kms parcourus (lieu de prise en charge - lieu de l'activité)
- o le réel du Temps passé par le chauffeur sur place avec coupure d'une heure pour repas si journée continue
- o Forfait « Haut le pied » (10 km + 0.25 h) par sortie **26,24 €**
- o Repas si journée continue Selon tarif en vigueur
- o Majoration sur CH et CK pour C<sup>ne</sup>/D<sup>neur</sup> hors Périmètre SIRS19 **+6%**

**2) Forfait « Activité Cantonale » :**

- o Déplacement des Communes adhérentes (Charost – Civray – Corquoy – Lapan – Lunery – Plou – Poisieux – Primelles – St Ambroix – St Caprais – St Florent/Cher – Saugy – Villeneuve/Cher) vers Saint Florent/Cher ou inversement
- o Déplacement des Communes non adhérentes (Arçay – Le Subdray – Morthomiers) vers St Florent/Cher ou inversement
- o Déplacements vers les communes limitrophes, rentrant dans le cadre du forfait

Base du Forfait : **1,95 h + 35 Kms**

- Soit : - C<sup>ne</sup> adhérente au SIRS19 **127,66 €**  
- C<sup>ne</sup>/D<sup>neur</sup> hors Périmètre SIRS19 **135,32 €**

**3) Annulation de service :**

- o Toute annulation de service (Périscolaire ou Occasionnel) devra être effectuée au minimum une journée scolaire complète (ou 48heures pour les périodes non scolaires) sans quoi une pénalité de 50 € sera appliquée.

- décide que cette délibération annule toutes les délibérations antérieures concernant la tarification,
- charge sa Présidente de préparer et signer tous les documents nécessaires avec les Collectivités ou Etablissements Publics souhaitant le concours du Syndicat.

<b>Au vote :</b>	Pour : <b>10</b>	Contre : <b>00</b>	Abstentions : <b>00</b>
------------------	------------------	--------------------	-------------------------

*Délib N° 002/10/2024*

**5 – Proposition de cotisation syndicale pour l'année 2025 :**

La Présidente expose,

La Région Centre Val de Loire ayant eu la compétence du transport scolaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, dans sa nouvelle convention de Délégation de compétences définit les prises en charge qui lui incombent. À ce titre, elle verse au SIRS19, 12 euros par élève inscrit pour la gestion administrative des élèves.

Il reste à la charge du Syndicat la partie des frais de fonctionnement consacrés au secrétariat du Syndicat. Cette part doit être couverte par une cotisation syndicale dont l'assiette est le nombre d'élèves inscrits au titre de l'exercice. Pour l'année scolaire 2023/2024, le temps de secrétariat s'établit à 113 h, soit 3 568 €.

La Présidente propose une cotisation syndicale fixée à la somme de **5,45 €** par élève pour l'année 2025. La cotisation des communes est réactualisée chaque année au vu du rapport d'Activité de l'année précédente.

**L'assemblée délibérante :**

- décide de retenir la proposition telle que présentée par son bureau.
- décide d'appliquer le taux de cotisation de **5,45 €** par élève, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.
- charge sa Présidente d'établir pour chaque commune adhérente, le titre de recette correspondant à son nombre d'élèves, pris en compte à la date de facturation.

<b>Au vote :</b>	Pour : <b>10</b>	Contre : <b>00</b>	Abstentions : <b>00</b>
------------------	------------------	--------------------	-------------------------

*Délib N° 003 /10/2024*

**6 – Heures supplémentaires 2023/2024 :**

La Présidente expose,

L'analyse du Rapport d'Activité, pour la période du 01/09/2023 au 31/08/2024 présente un dépassement du temps conventionnel de travail.

Le dépassement horaire concerne deux agents et s'établit comme suit :

- |                     |   |                                   |
|---------------------|---|-----------------------------------|
| - Manuela GOMES :   | Adjoint Technique Ppal de 2 <sup>ème</sup> classe :     | <b>15 heures supplémentaires</b>  |
| - Arnaud CHABANCE : | Agent de Maîtrise :                                     | <b>20 heures supplémentaires</b>  |
| - Arnaud CHABANCE : | Adjoint Administratif Ppal de 2 <sup>ème</sup> classe : | <b>147 heures supplémentaires</b> |

Il y a lieu de régler les heures supplémentaires produites, au tarif unique correspondant de 1 à 14 heures supplémentaires mensuelles pour les agents en fonction de leurs indices.

.../...

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT SCOLAIRE  
CHAROST – SAINT FLORENT SUR CHER**

.../...

**L'assemblée délibérante :**

- approuve à l'unanimité des membres présents le rapport ainsi que les résultats chiffrés.
- la ligne de budget N°64 est suffisamment provisionnée.
- charge sa Présidente de rédiger et signer tous les documents nécessaires à ce paiement.

<b>Au vote :</b>	Pour : <b>10</b>	Contre : <b>00</b>	Abstentions : <b>00</b>
------------------	------------------	--------------------	-------------------------

*Délib N° 004/10/2024*

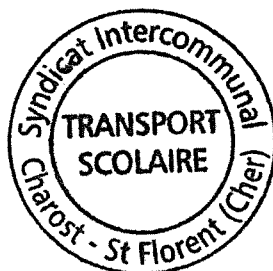
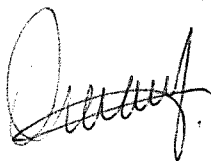
**7 – Questions diverses :**

Aucune question diverse.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente clôture la séance à 19h45.

Fait à Saint Florent/Cher, le 22 Octobre 2024.

J. TRAMUNT  
La Secrétaire de séance



C. LOZACH-SIRET  
Présidente du SITS



